

CHAPITRE 1

LA VIE D'UNE JEUNE PAYSANNE (1412-1429)

La date de naissance de Jeanne d'Arc est un premier objet de débat parmi les historiens. Non pas que nous ne sachions pas quand elle est née. Colette Beaune (2004) précise ainsi que Jeanne est capable de donner son âge, sans approximation, au moment de son procès à Rouen en 1431 : 19 ans. Par déduction, son année de naissance est donc 1412. Nous ne disposons toutefois pas d'acte de naissance proprement dit, établissant la date exacte de sa venue au monde. Jeanne naît en effet dans une famille paysanne et les registres paroissiaux, qui commencent à se répandre dans les campagnes au XV^e siècle, ne sont pas encore réguliers dans les territoires de l'Est du royaume de France. Les personnes roturières, qui ne sont pas issues de la noblesse, se trouvent plus largement à l'écart des registres, d'où les incertitudes concernant leur date de naissance. D'autres auteurs retiennent une autre date, bien antérieure : 1407 (Guimard, 2004). Une chose est en revanche bien assurée : Jeanne d'Arc naît dans un contexte politique difficile, avec la guerre civile entre les Armagnacs et les Bourguignons, qui s'affrontent pour contrôler Paris ainsi que le royaume de manière plus large. Ces événements ont de nombreuses incidences sur la vie et sur le parcours de cette jeune fille, comme nous allons le voir plus précisément dans cette première partie. Mais, avant cela, intéressons-nous aux matériaux de base de la recherche historique : les documents qui nous sont parvenus et qui gardent en mémoire les faits et les récits (les sources).

LES SOURCES DISPONIBLES ET LEURS DÉBATS

Les sources posent de redoutables problèmes pour retracer l'histoire de Jeanne d'Arc. Non pas qu'elles soient toutes imprécises. Le procès de 1431, par exemple, rapporte scrupuleusement les propos de Jeanne comme toute pièce de nature juridique. Les greffiers retranscrivent donc avec précision et fidélité les propos de la Pucelle, même si la langue utilisée est le latin. Nous savons par ailleurs que les questions adressées à Jeanne d'Arc l'ont été en français, avant que les réponses ne soient retranscrites dans le registre en latin. Les clercs chargés de tenir et de mettre en forme les minutes du procès font quelques allusions à ce sujet. Les rédacteurs des minutes, dont trois exemplaires complets sur cinq nous sont parvenus (un exemplaire conservé à l'Assemblée nationale et les deux autres à la Bibliothèque nationale de France), précisent avoir compilé plusieurs retranscriptions. Les clercs reprenaient, chaque soir, leurs notes afin de les confronter et de mettre en forme l'ouvrage définitif. L'idée était de garder une trace la plus fidèle et la plus concise possible des propos tenus, afin de valider les décisions du procès en suivant une procédure stricte et les usages en vigueur à l'époque. Les clercs utilisent aussi de plus en plus au fil du registre le style indirect, alors que les paroles de Jeanne étaient directement retranscrites au début. L'idée est moins de coucher par écrit les propos exacts de Jeanne que de garder les seuls éléments qui puissent servir, par la suite, à poursuivre la procédure. Les clercs suivent ici un schéma traditionnel de raisonnement dans le cadre des procédures judiciaires, qui implique de pouvoir revenir aux écrits précédents avant de conduire les nouveaux débats. Le procès de 1431 est, enfin, clairement orienté par les Anglais, qui veulent à tout prix obtenir la condamnation de la Pucelle. De nombreux témoignages en attestent.

Le procès en réhabilitation de 1455-1456 est tout aussi problématique. Son objectif principal est de restaurer la probité et la pureté de la foi de Jeanne d'Arc, pour mieux soutenir le roi Charles VII. Il faut rétablir de manière incontestée la légitimité de son accès au trône après que Jeanne l'a conduit dans la ville du sacre des rois de France (Reims), depuis le sacre et le couronnement du roi Clovis au tournant de la fin du V^e siècle. Les minutes de ce procès portent par conséquent la trace de relectures politiques, qui déforment par la même occasion certains faits en insistant sur les pressions anglaises exercées sur les jurés de 1431. Jean Massieu, par exemple, réfute catégoriquement l'idée que les membres du tribunal de 1431 aient subi des

pressions extérieures, en particulier anglaises, pour condamner Jeanne d'Arc. Trois exemplaires de ce procès ont été rédigés dont deux nous ont été transmis à travers les siècles ; le troisième a disparu au début du XVIII^e siècle.

La ville d'Orléans, où Jeanne d'Arc a accompli ses premiers faits d'armes, n'est pas en reste. Certains auteurs nous ont légué de précieux renseignements sur l'épopée militaire de la Pucelle, complétant ainsi les minutes des procès. Au total, une vingtaine de documents écrits relate le siège de 1428-1429. Le *Journal du Siège* ou encore le *Mystère du siège d'Orléans* soulignent le poids du périple de Jeanne sur les mentalités, redonnant de l'espoir aux habitants dans des temps très troublés et incertains. Le *Journal du siège* a été attribué, en se fondant sur les comptes de la cité, à M. Soudan, clerc ayant vécu dans les années 1460. Le *Journal* aurait été rédigé au cours de cette décennie, comme de nombreux indices le laissent sous-entendre. Jean-Baptiste Ayroles, comme d'autres, soutient l'idée d'une rédaction postérieure aux événements qui ont conduit au procès en réhabilitation en 1455-1456 (Ayroles, 1895).

Le *Mystère du siège d'Orléans* est lui aussi symptomatique. Écrit sur papier, en plusieurs étapes, après 1435, soit quelques années seulement après la mort de Jeanne à Rouen, le *Mystère* est une pièce de théâtre composée de 20 530 vers. Présentés en une seule colonne par page, ces vers regroupent plus de 500 acteurs/personnages. Des rubriques entrecoupent également les vers pour apporter quelques précisions au sujet des personnages ou sur les jeux de scène, ce que l'on appelle les didascalies. Le manuscrit ne garde toutefois aucune trace d'un prologue ni d'un épilogue, pourtant essentiels pour connaître la disposition du public ou encore les buts recherchés par le(s) auteur(s).

Le texte du *Mystère* nous est parvenu sous la forme d'un manuscrit du début du XVI^e siècle. L'ouvrage a d'abord appartenu au monastère de Saint-Benoît-sur-Loire, à Fleury, avant d'être confisqué au moment des guerres de Religion par Pierre Daniel, Orléanais d'origine. Il passe ensuite entre les mains de Paul Petau et de la reine de Suède Christine, qui le cède à la Bibliothèque du Vatican, où il est aujourd'hui encore conservé.

Le *Mystère* remémore le souvenir du siège de la ville par les Anglais et ravive la mémoire de l'intervention de Jeanne d'Arc, en se déroulant dans les principaux endroits de la ville fréquentés par celle-ci en 1429 et où elle a combattu. Une telle mise en scène nécessite des frais importants, sans

doute pris en charge partiellement (voire en totalité) par Gilles de Rais (mort en 1440).

D'autres sources nous sont parvenues, plus ou moins orientées elles aussi. Toutes n'offrent que des visions partielles de l'histoire de Jeanne d'Arc, s'intéressant à sa naissance, comme la lettre de Perceval de Boulainvilliers que nous présenterons plus amplement ci-après, ou à ses faits d'armes, telle la *Chronique de la Pucelle*. D'autres encore consacrent quelques passages à la Pucelle dans leur œuvre, orientée vers d'autres sujets, comme la *Chronique* de Perceval de Cagny ou le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, qui retrace la vie dans la capitale en pleine guerre civile entre les Armagnacs et les Bourguignons et qui est ouvertement partisan des intérêts anglo-bourguignons.

Enguerrand de Monstrelet, chroniqueur très attaché à la maison de Bourgogne, qu'il sert, consacre lui aussi quelques passages à Jeanne d'Arc dans sa chronique. Il n'hésite pas à cette occasion à présenter Jeanne comme une hérétique avec ses habits masculins et l'audition de voix qui sont, pour Enguerrand de Monstrelet comme pour quelques-uns de ses contemporains, les instruments du démon. Le Deutéronome interdit formellement de porter des habits d'homme (ou de femme) autres que ceux de sa condition. Jeanne d'Arc contrevient à un précepte fondamental.

Jacques Gélou s'intéresse, quant à lui, au problème du vêtement masculin porté par Jeanne d'Arc dans son ouvrage *De Adventu*. Il écrit que Jeanne doit le porter car elle se trouve placée au milieu des hommes. L'habit masculin est donc nécessaire pour accomplir sa mission. Il préserve plus largement l'honnêteté de Jeanne, même si Jacques Gélou reconnaît que ce vêtement ne correspond ni à ce qui est attendu pour une femme, ni à ce que les hommes de l'époque connaissent. C'est cela qui interpelle et qui choque les individus du Moyen Âge.

Jeanne d'Arc attire en outre les regards des intellectuels, qui écrivent au XV^e siècle, comme Christine de Pizan, avec son *Ditié de Jeanne d'Arc*, rédigé peu après la victoire d'Orléans, ou encore Jean Gerson. Christine de Pizan, proche de Charles VII, soutient la Pucelle dans ses écrits en s'intéressant aux espoirs suscités par les premières victoires militaires. Jean Gerson, qui est un soutien majeur de la royauté française, se garde bien de remettre ouvertement en cause l'autorité ou les décisions du tribunal de 1431. Il n'en demeure pas moins un soutien de Jeanne car, dit-il, elle a permis au dauphin Charles d'être sacré à Reims et d'accomplir sa mission en combattant les soldats anglais. Ancien chancelier de l'université de Paris, Jean Gerson défend

Jeanne d'Arc en tant que chef de guerre, car elle remporte des victoires sur les troupes étrangères ennemies et réunit ainsi le royaume sous l'autorité d'un seul souverain : le dauphin. C'est ce qui compte le plus pour Jean Gerson. Les positions de ce dernier entrent clairement en opposition avec celles de l'université de Paris, qu'il connaît parfaitement pour en avoir été le recteur. Chassé de Paris par la guerre civile, Jean Gerson défend à travers Jeanne d'Arc Charles VII et, plus largement, la royauté française, alors malmenée par les soubresauts politiques.

D'autres, beaucoup plus modestes, nous ont transmis quelques éléments au sujet de Jeanne d'Arc. Le greffier du Parlement de Paris, Clément de Fauquembergue, nous a ainsi légué la seule représentation iconographique contemporaine de Jeanne d'Arc connue à ce jour, bien qu'il n'ait jamais rencontré *de visu* la Pucelle. Il se fonde, pour réaliser cette représentation, sur les rumeurs et d'autres faits colportés, ce qui témoigne de la diffusion de la symbolique du personnage de Jeanne d'Arc dès son vivant. Insérée dans le registre du Parlement de Paris de 1429, la miniature du greffier est aujourd'hui conservée aux Archives nationales à Paris. Elle représente, de manière très symbolique, Jeanne d'Arc avec son étendard portant le monogramme de Jésus-Christ, son épée au côté, habillée non pas en homme mais sous les traits d'une femme, avec de longs cheveux dénoués sur les épaules.

D'autres sources s'avèrent beaucoup plus problématiques. Jeanne d'Arc a, en 1429, obtenu du roi Charles VII son anoblissement. Nous n'avons pas conservé les lettres originales, mais de simples lettres postérieures qui attestent de l'octroi du titre nobiliaire, d'où l'utilisation de l'apostrophe entre le d et arc dans le nom de famille. Ces lettres posent toutefois question car, contrairement aux usages, Jeanne d'Arc n'obtient pas de terres ou de propriétés foncières sur lesquelles asseoir son titre. Le titre nobiliaire était forcément accompagné d'un ou de plusieurs fiefs pour justement ancrer de manière incontestable le statut. La terre était à la fois source de pouvoirs et de richesses tout au long du Moyen Âge et jusqu'à la Révolution française au moins. L'anoblissement est toutefois clairement établi car, en 1614, alors que la famille d'Arc avait de très nombreux descendants, le roi Louis XIII, qui règne de 1610 à 1643, décide de retirer le titre nobiliaire. La famille d'Arc vivait en effet comme les simples roturiers et ne se distinguait plus guère des autres paysans. N'ayant pas de lettres officielles à produire, les d'Arc sont par la suite écartés de la noblesse. D'autres documents évoquent le nom

« du Lys » attribué à la famille d'Arc après l'anoblissement de 1429. Les frères de Jeanne se font d'ailleurs appeler ainsi dans les années 1430-1440.

L'apostrophe au nom d'Arc a suscité un certain nombre de controverses. Le nom de famille est pour les historiens écrit sans apostrophe. Cette dernière n'est attribuée qu'après l'anoblissement de Jeanne par Charles VII en 1429. D'autres historiens sont beaucoup plus circonspects. Olivier Bouzy conclut que cette question est sans intérêt aujourd'hui car l'apostrophe ne veut strictement rien dire (Contamine, Bouzy et Héлары, 2012). L'usage de l'apostrophe ne se généralise pas avant le XVI^e siècle, pour des raisons typographiques d'ailleurs, ce qui explique que le nom d'Arc soit celui retenu le plus communément.

Jeanne fait porter aux Anglais plusieurs lettres. La plus célèbre reste sans conteste celle intitulée *Lettre aux Anglais*, datée du 22 mars 1429. L'original est aujourd'hui perdu, mais nous possédons différentes copies qui permettent d'en saisir l'esprit. Ce document occupe une place centrale dans le procès de 1431. Il permet en effet au tribunal de l'Inquisition de condamner la Pucelle, étant « *contraire à la foi catholique* » (Beaune, 2004, p. 205). Deux autres sommations sont adressées aux Anglais pour leur ordonner de quitter le sol du royaume de France, avant de livrer les combats. La première est datée du 30 avril, même si la date reste débattue aujourd'hui, et la seconde du 5 mai 1429, soit le jour de l'Ascension.

Après la condamnation de 1431, le roi d'Angleterre, à travers le duc de Bedford (1389-1435), et l'université de Paris font le choix d'envoyer aux princes, aux rois et à l'empereur des lettres pour rendre compte du déroulement du procès et du bien-fondé de l'exécution de la Pucelle d'Orléans. Cette missive est adressée dès le lendemain de la conclusion des « Informations posthumes », soit le 8 juin, ce qui souligne la volonté du roi Henry VI (roi de 1422 à 1461, puis de 1470 à 1471) de ne rien laisser au hasard. D'autres lettres sont rédigées et expédiées au pape et aux cardinaux, toujours dans le but de servir la propagande du roi d'Angleterre et de France pour prouver les crimes et les erreurs de Jeanne d'Arc.

Il ne faut pas, pour terminer, oublier ou négliger les sources étrangères. Eberhard de Windecken, par exemple, nous a transmis une chronique où il évoque le parcours de Jeanne d'Arc. Trésorier de l'empereur Sigismond (1368-1437), Eberhard de Windecken accorde un grand intérêt aux faits d'armes de la Pucelle, dès son vivant, ce qui prouve le poids de sa renommée en Europe. C'est aussi pour cette raison que les Anglais et l'université de

Paris adressent de nombreuses lettres après 1431, pour tenter de décrédibiliser la figure salvatrice de Jeanne.

La quasi-intégralité des sources disponibles au sujet de Jeanne d'Arc ont été rassemblées et publiées, au milieu du XIX^e siècle, par Jules Quicherat (1814-1882), à travers cinq volumes. Même s'il convient de rester prudent à la lecture de ces sources, comme souvent en histoire, cette collection offre aujourd'hui encore un formidable outil pour quiconque souhaite approfondir, par lui-même et en partant directement des matériaux utilisés par les historiens, l'histoire de Jeanne d'Arc.

LES PREMIÈRES ANNÉES (1412-1428)

La plupart des historiens reprennent la date établie par Perceval de Boulainvilliers pour fixer le jour de la naissance de Jeanne d'Arc : le 6 janvier 1412, soit le dimanche de l'Épiphanie. L'année ne fait guère de doute car les témoignages du procès de Rouen, qui nous fournit des indications précieuses sur la vie de Jeanne d'Arc, à travers les interrogatoires retranscrits, corroborent les 19 ans de Jeanne au moment de son procès. Les autres témoignages, présentés lors du second procès, celui en réhabilitation, en 1455-1456, vont dans le même sens.

Ces éléments n'empêchent pas d'autres auteurs, à l'instar de Marcel Guimard, d'établir quelques années plus tôt la date de naissance de Jeanne d'Arc, retenant la date de 1407 comme point de départ. Pour appuyer ses propos, Marcel Guimard reprend l'article 8, page 214, du compte rendu du procès de Rouen, où il est reproché à Jeanne d'Arc de s'être rendue, seule, à Neufchâteau durant l'année 1428 (Guimard, 2004, p. 13). Jeanne effectue ce voyage sans avoir reçu au préalable l'autorisation de sa famille, ce qui contrevient aux mentalités de l'époque. Une jeune femme de 20 ans environ ne pouvait effectivement effectuer un tel voyage sans avoir reçu l'approbation formelle de ses parents.

Marcel Guimard s'appuie sur d'autres indices pour justifier la date de 1407. Lors de l'entrevue de Chinon, au printemps 1429, Jeanne aurait dit à Béroalde de Verville, de manière parfaitement audible pour que les témoins qui assistaient à cette entrevue l'entendent et puissent rapporter ses propos, que son âge était le produit de trois fois sept, soit 21 ans. En retenant la date de 1407, cette affirmation était pleinement valide.

Marcel Guimard poursuit en proposant une autre version, particulièrement surprenante, des origines de Jeanne d'Arc. Pour lui, Jeanne ne serait pas la fille biologique de Jacques Darc et d'Isabelle Rommée, mais bien... d'Isabeau de Bavière, la reine de France (Guimard, 2004, p. 22). Marcel Guimard prend appui sur la date de 1407 pour justifier cette affirmation. Le 10 novembre 1407, la reine accouche d'une petite fille, prénommée Jeanne. Le père de cette enfant serait, selon Marcel Guimard, le frère du roi Charles VI (roi de France de 1380 à 1422), Louis d'Orléans (1392-1407) ! Marcel Guimard se fonde notamment sur l'histoire de France de l'abbé Claude de Villaret, publiée en 1763, pour démontrer la naissance d'une princesse Jeanne en 1407.

Marcel Guimard établit ensuite un lien avec l'assassinat de Louis d'Orléans, en plein Paris, à la fin de l'année 1407. Ce fait est en revanche clairement attesté et reconnu par les historiens. Ce parallèle lui permet de justifier le placement de l'enfant Jeanne dans une famille adoptive, loin de Paris, en plein Barrois... dans la famille Darc. Cette version, digne d'un roman de cape et d'épée, ne repose malgré tout sur aucun indice tangible et clairement vérifiable en croisant les sources les unes avec les autres, si bien que les historiens ne peuvent y prêter d'attention particulière. Marcel Guimard lui-même avoue, dès le début de son ouvrage, ne pas être historien (Guimard, 2004, p. 7) et range son ouvrage dans la catégorie « essai », comme il l'indique clairement sur la première page de présentation (p. 5). Les érudits du XIX^e siècle avaient déjà émis cette idée d'une naissance de haute lignée pour expliquer à la fois le destin exceptionnel de Jeanne, mais aussi pour expliquer qu'elle ait pu combattre aux côtés des plus grands nobles et commandants de l'armée royale, comme Jean II d'Alençon (1409-1476) ou Gilles de Rais. Ces derniers n'auraient pu accepter d'être commandés par une femme d'humble extraction.

Que savons-nous d'autre au juste ? Jeanne d'Arc est la quatrième enfant du couple formé par Jacques Darc et Isabelle Rommée (ou Romée), l'orthographe n'étant pas encore clairement fixée à cette époque. Le nom avec un double m pour la mère de Jeanne apparaît dans les minutes du procès de 1431. Nous reprendrons par conséquent cette orthographe dans la suite de l'ouvrage.

Jeanne précise au cours de l'interrogatoire du 24 mars 1431 que, dans son territoire, « *les filles portaient le surnom de leur mère* ». C'est pourtant sous le nom de d'Arc que Jeanne est passée à la postérité. Le nom a un sens